

LE **SAMYN** QUAREGNON-DOUR



2019

LIVRE DE ROUTE



LE **SAMYN**

SI JOSE SAMYN AVAIT GRANDI...

José Samyn (« Samine » à la Française) a été l'âme sportive de toute une génération de jeunes sportifs de la région frontalière quiévrainoise. Cette jeunesse qui se plaisait à vivre les « golden sixties », les années 60, quand l'insouciance se combinait avec inventivité, volontarisme, révolution positive. A cette époque, on roulait, point! Et les jeunes du « Haut-Pays » étaient tous dans le sillage de « José ». Le gaillard, routier-sprinter dans l'âme, a très vite chatouillé les « grands », Van Looy en tête. Il n'a toutefois pas eu le temps d'atteindre la majorité... sportive.

José Samyn est né le 11 mai 1946 à Quiévrain, en Belgique, d'un père français, coureur cycliste qui lui apprendra beaucoup, et d'une mère belge. Il opta pour la nationalité de son père en 1964. Très vite, Samyn enfourche un vélo chez les cadets et se fait la main et les jarrets dans les courses belges, où « ça frotte ». On lui attribuera plus de 130 victoires chez les jeunes et chez les amateurs.

Premier résultat remarquable, une 5^e place à Paris-Tours en 1966, une performance qui va l'aider à passer, l'année suivante, les portes du monde « pro », au sein de la formation nordiste « Pelforth-Sauvage-Lejeune ». Ses prestations le distinguent et il est sélectionné pour le Tour en 1967, dans l'équipe des « Bleuets ». Il est le plus jeune coureur de la Grande Boucle 1967 mais il n'a peur de rien. Et sa jeunesse ne l'empêche pas de s'imposer dans la 11^e étape entre Briançon et Digne. Il se classe 17^e du classement final du Tour, au terme de 4.700 kilomètres de course. Le retour du héros à Quiévrain est tonitruant. La fin de saison est ponctuée par une 3^e place à Paris-Tours, derrière Rik Van Looy et Barry Hoban. Les grands sprinters du moment commencent à se méfier de Samyn.

1968 : Il remporte une étape de Paris-Nice avant de s'incliner à la Flèche Wallonne face à l'Empereur d'Herentals, Rik Van Looy. Samyn n'a que 22 ans... L'équipe de France lui ouvre à nouveau les portes du « Tour ».

1969 : Jacques Anquetil, Lucien Aimar et leur emblématique équipe « Bic » engagent José Samyn. Il gagne au Tour de l'Oise. Il prend part à son 3^e Tour de France dont il sera malheureusement « sorti », hors-délais au Ballon d'Alsace, au terme de la 6^e étape. La roue tourne moins bien pour le coureur franco-belge, l'année 69 est compliquée.

Et puis... le drame, le coup du sort. Il remplace, le 25 août, un absent de marque au Critérium de Zingem, Raymond Poulidor. Un spectateur inattentif traverse la route et c'est l'accident. José Samyn, qui tient la tête de la course avec Vic Van Schil, percute l'indélicat, tombe lourdement sur la tête. Il vacille, se réfugie dans un café tout proche dont les tenanciers lui ont porté secours. Les médecins diagnostiqueront une fracture du crâne. Samyn tombe dans un profond coma dont il ne reviendra pas. Le 28 août, il succombe, à l'âge de 23 ans. Que serait-il devenu s'il avait eu la chance d'atteindre la majorité sportive...

Eric Cornu

QUELQUES COMPAGNONS DE ROUTE DE JOSE SAMYN

Eddy Merckx
Raymond Poulidor
Rik Van Looy
Willy Bocklant



PALMARES EXPRESS José Samyn est champion de France des militaires en 1965 et vainqueur d'étape au Tour de Namur en 1964 et en 1965. Il remporte le GP de Denain et la 11^e étape du Tour de France et le prix de Solesmes en 1967, la 8^e étape de Paris-Nice, du Circuit du port à Dunkerque, le GP de Fayt-le-Franc et la kermesse de Wingene en 1968 et le Tour de l'Oise de 1969. Il termine 3^e du Tour de l'Oise, 4^e de Paris-Tours, 6^e du Championnat de France et des 4 Jours de Dunkerque et 17^e du Tour de France en 1967, 2^e de la Flèche Wallonne, 2^e du Trofeo Masferrer, 4^e du Tour du Luxembourg et 14^e de Liège-Bastogne-Liège en 1968 et 17^e de Milan-San Remo en 1969. Vainqueur du GP de Fayt-Le-Franc en 1968. Depuis 1970, la course de Fayt-le-Franc, disputée désormais entre Quaregnon et Dour, porte son nom.

PRELIMINAIRES DE DEPART

Lundi 4 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE

14h-19h : permanence organisation/presse - Rez-de-Chaussée

15h-16h45 : inscription des équipes - 1^{er} étage : Salle du Collège

17h : briefing des directeurs sportifs - 1^{er} étage : Salle Allard L'Olivier

Mardi 5 mars

Où ? À L'HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON - GRAND-PLACE

7h30 : permanence départ organisation/presse - Rez-de-Chaussée

10h15 : briefing sécurité course (police Fédérale, médecins, ambulanciers, chauffeurs) - 1^{er} étage : Salle Allard L'Olivier

11h-11h50 : podium signatures

12h05 : départ fictif

12h15 : départ réel

13h30 : PERMANENCE ARRIVÉE ORGANISATION/PRESSE
CLUB DE FOOTBALL - RUE MORANFAYT

LE SAMYN

ORGANISATION

Président

Philippe LIENART

Manager Général -

Directeur de course

Jean-Luc VANDENBROUCKE

Directeur de course adjoint

Jean-Michel VANDERDONCKT

Secrétariat

Isabelle DEMUJNCK

Trésorière

Isabelle DEMUJNCK

Site Départ :

Patrick DEMOUSTIER

Site Arrivée

Pierre SOBKOWIAK

Itinéraire - Sécurité

Eddy ABRASSART

Service presse - Permanence

Françoise HARVENT

Accueil VIP

Francis DUBUS

Speakers

Daniel MANGEAS

Jean-Paul NACKART

PALMARES 1968-2018

1968 José Samyn (F)	1987 Claudy Criquelion	2006 Renaud Dion (F)
1969 Herman Vriyders	1988 Annulée pour intemperies	2007 Jimmy Casper (F)
1970 Ronny Vandevijer	1989 Hendrik Redant	2008 Philippe Gilbert
1971 Jacques Van Lint	1990 Hendrik Redant	2009 Wouter Weylandt
1972 Marc Demeyer	1991 Johnny Dauwe	2010 Jens Keukeleire
1973 Lois Verreydt	1992 Johan Capiot	2011 Dominic Klemme (D)
1974 André Dierickx	1993 Wilfried Nelissen	2012 Arnaud Démare (F)
1975 Alain Santy (F)	1994 Johan Capiot	2013 Alexey Tsatevitch (RUS)
1976 Dirk Baert	1995 Johan Capiot	2014 Maxime Vantomme
1977 Michel Perrin (F)	1996 Hans Demeester	2015 Kris Boeckmans
1978 Herman Van Springel	1997 Michel Vanhaecke	2016 Niki Terpstra (NL)
1979 Jos Schipper (NL)	1998 Ludovic Augier (F)	2017 Guillaume Van Keirsbulck
1980 Gery Verlinden	1999 Thierry Marichal	2018 Niki Terpstra (NL)
1981 Pol Verschure	2000 Frank Hoj (DK)	
1982 Jos Jacob	2001 Kris Gerits	
1983 Jack Van Meer (NL)	2002 Magnus Backstedt (S)	
1984 Daniael Rossel	2003 Stéfan Van Dijck (NL)	
1985 Rony Van Holen	2004 Robbie Mc Ewen (AUS)	
1986 Patrick Onnockx	2005 Annulée pour intemperies	

ALLO LE SAMYN



www.lesamyn.be - info@lesamyn.be

Président organisation

Direction de course

Assistante Manager

Secrétariat

Site départ

Site arrivée

Presse-Permanence

Accueil VIP

Itinéraire

0473/43 02 72

0495/21 35 35

0493/05 56 87

0493/05 56 85

0498/31 26 96

0498/35 66 85

0473/77 02 30

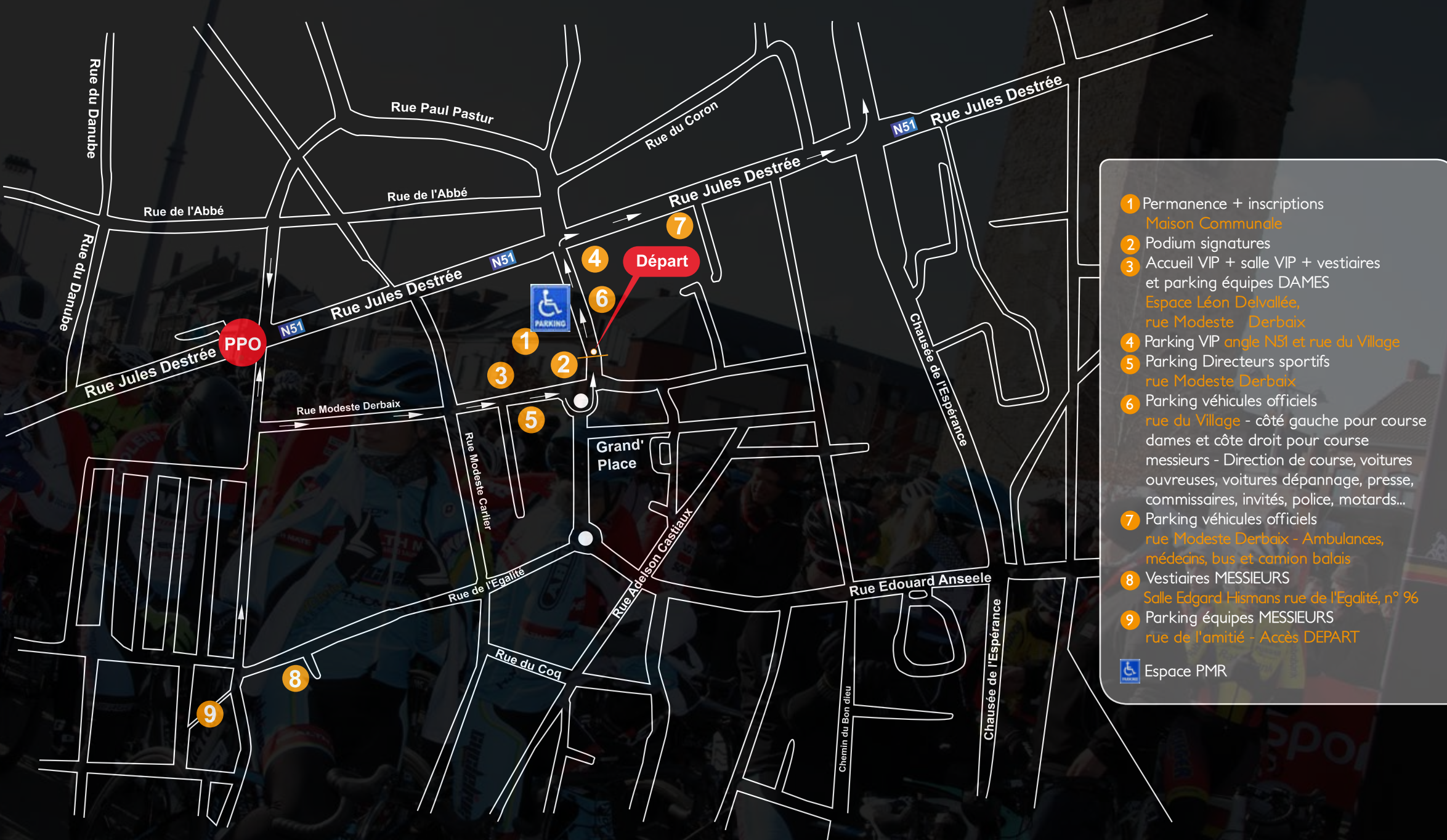
0471/43 91 11

0474/34 73 82

LE SAMYN

DEPART

DAMES & MESSIEURS



- 1 Permanence + inscriptions
Maison Communale
- 2 Podium signatures
- 3 Accueil VIP + salle VIP + vestiaires
et parking équipes DAMES
Espace Léon Delvallée,
rue Modeste Derbaix
- 4 Parking VIP angle N51 et rue du Village
- 5 Parking Directeurs sportifs
rue Modeste Derbaix
- 6 Parking véhicules officiels
rue du Village - côté gauche pour course
dames et côté droit pour course
messieurs - Direction de course, voitures
ouvreuses, voitures dépannage, presse,
commissaires, invités, police, motards...
- 7 Parking véhicules officiels
rue Modeste Derbaix - Ambulances,
médecins, bus et camion balais
- 8 Vestiaires MESSIEURS
Salle Edgard Hismans rue de l'Egalité, n° 96
- 9 Parking équipes MESSIEURS
rue de l'amitié - Accès DEPART

 Espace PMR

• PPO, par l'autoroute E19/E42 sortie Saint-Ghislain puis
suivre Hornu et prendre direction Quaregnon

samyn



ARRIVÉE

DAMES & MESSIEURS

- 1** Permanence
- Vestiaires
 - Contrôle médical
 - Salle de presse
 - Salle des classements

2 Châteauneu VIP

Rue Moranfayt

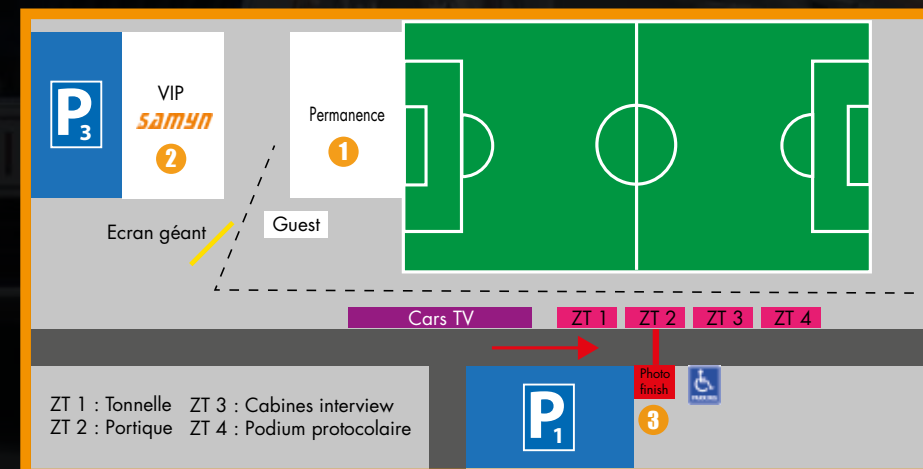
3 Photo Finish

Espace PMR

P₁ Parking directeurs Sportifs Dames

P₂ Parking directeurs sportifs Hommes
Rue Moranfayt - rue Hyacinthe Harmegnies

P₃ Parking VIP Wallonia Samyn
Sentier de Warquignies



LE SAMYN DES DAMES

MEMORIAL ROGER DELHAYE

LE MARDI 5 MARS 2019

Permanence de départ - inscription :

de 7h30 à 9h : HÔTEL DE VILLE DE QUAREGNON GRAND-PLACE
1^{er} étage : Salle Allard L'Olivier.

Briefing : à 9h30 : Réunion des directeurs sportifs.
à 10h15 : Briefing Sécurité

Vestiaire départ : Espace Léon Delvallée - rue Modeste Derbaix

Vestiaire arrivée : club de football « Entente sportive Elouges-Dour » - rue Moranfayt, 20

Présentation des équipes : de 9h30 à 10h30

Départ fictif : Grand-Place de Quaregnon à 10h45

Départ réel : Grand-Place de Quaregnon à 10h55

Permanence arrivée, vestiaires et contrôle médical :

club de football « Entente sportive Elouges-Dour »
rue Moranfayt, 20

Contact : Marc Duquesnoy - 0496/25 75 68

Directeur de course : Gérard Verbrugghe - 0475/90 26 43

EQUIPES



ALE CIPOLLINI

ASTANA WOMEN'S TEAM

BIEHLER PRO CYCLING

BISKAIA DURANGO

BOELS DOLMANS

BEPINK

DOLCINI VAN EYCK SPORT WOMEN CT

EQUANO WAZE ZON CT

FDJ NOUVELLE AQUITAINE FUTUROSCOPE

HEALTHMATE LADIES CT

HITEC PRODUCTS BIRK SPORT

ILLI-BIKES CT

ISOREX NO AQUA LADIES CT

JOS FERON LADY FORCE

KEUKENS REDANT CT

LOTTO SOUDAL LADIES

MEXX-WATERSLEY WOMEN'S CT

MOVISTAR TEAM

MULTUM ACCOUNTANTS LADIES CT

PARKHOTEL VALKENBURG CT

TEAM VIRTU CYCLING

TOP GIRLS FASSA BORTOLO

TREK SEGAFREDO

WC DE SPRINTERS MALDEREN

WCC TEAM (WORLD CYCLING CENTRE)

MARDI 5 MARS 2019 - 102,1 KM

Entités et communes		Km+	Km-	36km/h	38 km/h	40 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	36 km/h	38 km/h	40 km/h	
QUAREGNON		0,0		10:45	10:45	10:45								
Départ fictif : Grand Place Quaregnon														
Départ réel														
QUAREGNON		0,0	102,1	10:55	10:55	10:55	HONNELLES							
SAINT-GHISLAIN	Baudour	2,1	100,1	10:58	10:58	10:58		Erquennes	32,4	69,7	11:49	11:46	11:43	
	Tertre	7,3	94,8	11:07	11:06	11:05		Athis	32,8	69,3	11:49	11:46	11:44	
	Villerot	9,2	92,9	11:10	11:09	11:08		Fayt le Franc	33,2	68,9	11:50	11:47	11:44	
	Hautrage	10,0	92,1	11:11	11:10	11:10	Montignies sur Roc		37,7	64,4	11:57	11:54	11:51	
BERNISSART	Ville Pommereoul	12,7	89,4	11:16	11:15	11:14			38,8	63,3	11:59	11:56	11:53	
HENSIES		19,6	82,5	11:27	11:25	11:24	DOUR	Whiéries	40,0	62,1	12:01	11:58	11:55	
	Thulin	21,3	80,8	11:30	11:28	11:26	QUIEVRAIN	Audregnies	42,5	59,6	12:05	12:02	11:58	
DOUR	Elouges	23,1	79,0	11:33	11:31	11:29	Côte des Nonettes		43,9	58,2	12:08	12:04	12:00	
ENTREE CIRCUIT LOCAL		25,4	76,7	11:37	11:35	11:33	Côte du Calvaire		45,0	57,1	12:10	12:06	12:02	
	Dour	25,8	76,3	11:38	11:35	11:33	DOUR Elouges			49,3	52,8	12:17	12:12	12:08
Ligne d'arrivée 1 ^{er} passage		28,2	73,9	11:42	11:39	11:37	Ligne d'arrivée 2 ^{eme} passage		52,5	49,6	12:22	12:17	12:13	
ZONE DE RAVITAILLEMENT		28,5	73,6	11:42	11:40	11:37	Ligne d'arrivée 3 ^{eme} passage		77,3	24,8	13:03	12:57	12:50	
	Blaugies	30,0	72,1	11:45	11:42	11:40	ARRIVEE : 4 ^{eme} passage		102,1	0,0	13:45	13:36	13:28	

HOPITAUX

Centre Hospitalier Hornu-Frameries

Rue de France, 2 - 7080 Frameries

Tél : 065/ 61 21 11

Hôpital de la Madeleine

Rue Maria Thomée, 1 - 7800 Ath

Tél : 068/26 21 11

Hôpital de Warquignies

Rue des Chauffours, 27 - 7300 Boussu

Tél : 065/78 65 31

Service Médical Course

Dr. Miguel DERYCKE : 0475/78 12 52

Dr. Steve DESTREBECQ : 0488/87 33 03

Dr. Daniel LECLERCQ : 0493/ 75 09 87

LE SAMYN DES DAMES



CIRCUIT

PROFIL CIRCUIT EN LIGNE DAMES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



Lasterketa
Burua

REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn » et se dispute le **mardi 5 mars 2019** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.

Contact Equipes : Marc Duquesnoy, +32.496.25.75.68

Le Départ est prévu à 10H45 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 102 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux dames et au moins de 23 ans Elites, est classée en catégorie 1.2 DA. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux dix (10) premiers coureurs du classement final : 40, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 3, 3, et 3 points.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : équipes continentales femme UCI, équipes nationales, équipes régionales et de club, équipes mixtes. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le mardi 5 mars à 7 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le mardi 5 mars à 9.15 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 160.10625 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme SHIMANO et ce service est composé de 2 voitures.

Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 500M dans le prolongement de la ligne d'arrivée (rue Moranfayt) au Km 52,5. Il est demandé à toute la caravane (coureurs, suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la

zone de ravitaillement pour se débarrasser de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se débarrasser de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de cinq pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2019. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :

Départ sans signature - Coureur : amende de 100 chf et 5 points aux classements UCI par coureur concerné. Directeur Sportif : 100 chf (peu importe le nombre de coureurs concernés).

Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Une ambulance suit toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de non participation, chaque équipe engagée recevra une amende conformément aux règlements UCI, avec toutefois un minimum de 250 € qui servira à dédommager l'organisateur.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue de Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)

Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : Gérard Verbrugge Portable : + 32.475.90.26.43
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.525 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	365€	11	45€
2	240€	12	45€
3	180€	13	45€
4	150€	14	45€
5	120€		
6	110€		
7	100€		
8	90€		
9	70€		
10	45€		

Art. 22 Règlement de la Lotto Cycling Cup : à consulter sur le site www.belgiancycling.be

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
David MENZIES (GB)
Juge à l'arrivée
Claude LIEGEOIS

Commissaires
Vincent VANDEPEUTE
Patrick DEMUNTER
Denis LEJEUNE

Commissaire moto
Yvette MESSIN

Commissaire balais
Pedro GARCIA MOZO

Speaker Radio Tour
Gino VERHASSELT

Photo-finish
Michel MALICE
Résultats
Freddy VAN STEEN

UCI PRO TEAMS



AG2R LA MONDIALE 🇫🇷



DECEUNINCK QUICK STEP 🇧🇪



LOTTO SOUDAL 🇧🇪

CONTINENTALES PRO UCI



ANDRONI GIOCATTOLI 🇮🇹



ARKEA - SAMSIC 🇫🇷



CAJA RURAL SEGUROS RGA 🇪🇸



COFIDIS SOLUTIONS CREDITS 🇫🇷



CORENDON CIRCUS 🇧🇪



DIRECT ENERGIE 🇫🇷



ISRAEL CYCLING ACADEMY 🇮🇱



ROOMPOT NEEDELANDSE LOTTERIJ 🇳🇱



SPORT VLAANDEREN BALOISE 🇧🇪



VITAL CONCEPT 🇫🇷



WALLONIE BRUXELLES CYCLING TEAM 🇧🇪



WANTY GROUPE GOBERT 🇧🇪



WIGGINS TEAM 🇬🇧

EQUIPES

ELITES HOMMES AVEC CONTRAT

CONTINENTALES UCI



AMORE & VITA 🇮🇹



CANYON 🇬🇧



CIBEL 🇧🇪



LEOPARD PRO CYCLING 🇳🇱



LIV PRO CYCLING TEAM 🇺🇸



NATURA4EVER ROUBAIX LILLE METROPOLE 🇫🇷



SWIFTCARBON PRO CYCLING 🇬🇧



TEAM DIFFERDANGE - GEBÄ 🇳🇱



TARTELLETO - ISOREX 🇧🇪

LE SAMYN
QUAREGNON-DOUR



MARDI 5 MARS 2019 - 198,4 KM

Entités et communes		Km+	Km-	40km/h	42 km/h	44 km/h	Entités et communes		Km+	Km-	40 km/h	42 km/h	44 km/h
QUAREGNON		0,0		12:05	12:05	12:05	LEUZE-EN-HAINAUT	Thieulain	61,2	137,2	13:46	13:42	13:38
Départ fictif : Grand Place Quaregnon								Leuze-en-Hainaut	62,8	135,6	13:49	13:44	13:40
								Tourpes	70	128,4	14:00	13:55	13:50
							BELOEIL	Elignies St Anne	73,1	125,3	14:04	13:59	13:54
Départ réel en face du Delhaize								Quevaucamps	76,4	122,0	14:09	14:04	13:59
QUAREGNON		0,0	198,4	12:15	12:15	12:15		Grandglise	79,9	118,5	14:14	14:09	14:03
SAINT-GHISLAIN	Baudour	1,3	197,1	12:16	12:16	12:16	BERNISSART		82,4	116,0	14:18	14:12	14:07
	Tertre	5,7	192,7	12:23	12:23	12:22		Ville Pommeroeul	83,9	114,5	14:20	14:14	14:09
	Villerot	8,4	190,0	12:27	12:27	12:26	HENSIES		90,3	108,1	14:30	14:24	14:18
	Hautrage	9,3	189,1	12:28	12:28	12:27		Thulin	92,1	106,3	14:33	14:26	14:20
BERNISSART	Pommeroeul	11,9	186,5	12:32	12:32	12:31	DOUR	Elouges	92,9	105,5	14:34	14:27	14:21
	Grandglise	16,2	182,2	12:39	12:38	12:37	ENTREE CIRCUIT LOCAL		96,4	102,0	14:39	14:32	14:26
	Quevaucamps	17,3	181,1	12:40	12:39	12:38	Ligne d'arrivée 1 ^{er} passage		99,2	99,2	14:43	14:36	14:30
	Elignies-Ste-Anne	20,1	178,3	12:45	12:43	12:42	RAVITO		99,4	99,0	14:44	14:37	14:30
ATH	Ormeignies	23,7	174,7	12:50	12:48	12:47	DOUR	Petit Dour	100,4	98,0	14:45	14:38	14:31
	Moulbaix	28,1	170,3	12:57	12:55	12:53		Blaugies	101,0	97,4	14:46	14:39	14:32
	Ligne	30,5	167,9	13:00	12:58	12:56	HONNELLES	Athis	103,8	94,6	14:50	14:43	14:36
PASSAGE À NIVEAU		31,4	167,0	13:02	12:59	12:57		Fays	104,2	94,2	14:51	14:43	14:37
	Villers-Saint-Amant	33,2	165,2	13:04	13:02	13:00		Montignies- sur- Roc	108,6	89,8	14:57	14:50	14:43
	Houtaing	34,2	164,2	13:06	13:03	13:01	Côte de la Roquette ★★		108,7	89,7	14:58	14:50	14:43
	Mainvault	35,0	163,4	13:07	13:05	13:02	Chemin de Wihéries ★★		109,7	88,7	14:59	14:51	14:44
Côte de Mainvault		36,3	162,1	13:09	13:06	13:04	DOUR	Wihéries	110,9	87,5	15:01	14:53	14:46
FRASNES-LEZ-ANV. Oeudeghien		37,4	161,0	13:11	13:08	13:06	QUIEVRAIN	Audregnies	113,4	85,0	15:05	14:57	14:49
Côte de la Folie		42,8	155,6	13:19	13:16	13:13	Côte des Nonettes ★★★		114,8	83,6	15:07	14:59	14:51
	Frasnes-lez-Anvaing	43,6	154,8	13:20	13:17	13:14	Côte du Calvaire		115,9	82,5	15:08	15:00	14:53
Côte des Papins		44,6	153,8	13:21	13:18	13:15	DOUR	Elouges	117,5	80,9	15:11	15:02	14:55
ELLEZELLES		47,5	150,9	13:26	13:22	13:19	CH BELLEVUE	★★★	120,2	78,2	15:15	15:06	14:58
Côte du Séménil		49,8	148,6	13:29	13:26	13:22	Ligne d'arrivée 2 ^{ème} passage		124,0	74,4	15:21	15:12	15:04
FRASNES-LEZ-ANVAING		51,2	147,2	13:31	13:28	13:24	Ligne d'arrivée 3 ^{ème} passage		148,8	49,6	15:58	15:47	15:37
	Place de la Liberté	56,0	142,4	13:39	13:35	13:31	Ligne d'arrivée 4 ^{ème} passage		173,6	24,8	16:35	16:23	16:11
	Hacquegnies	60,2	138,2	13:45	13:41	13:37	ARRIVEE : 5 ^{ème} passage		198,4	0,0	17:12	16:58	16:45



CIRCUIT

PROFIL CIRCUIT EN LIGNE ELITES



PROFIL CIRCUIT LOCAL



PROFIL 3 DERNIERS KILOMETRES



REGLEMENT PARTICULIER

Art. 1 Organisation :

L'épreuve cycliste « Le SAMYN » est organisée par « asbl Wallonia Samyn asbl » et se dispute le **mardi 5 mars 2019** sous les règlements de l'Union Cycliste Internationale (UCI).

Le Directeur de l'épreuve est Monsieur Jean-Luc Vandenbroucke, Rue Marie-Henriette, 26 B-7700 à MOUSCRON : + 32.495.21.35.35.

Contact Equipes : Mme Isabelle DEMUJNCK, +32.474.28.04.85. Le Départ est prévu à 11H50 de QUAREGNON et l'arrivée est située à DOUR après 198 KM.

Art. 2 Type d'épreuve :

L'épreuve, réservée aux hommes Elites, est classée en catégorie 1.1 du Calendrier Continental « Europe Tour » ME 1. L'épreuve attribue des points au classement Continental Europe, soit aux vingt cinq (25) premiers coureurs du classement final : 125, 85, 70, 60, 50, 40, 35, 30, 25, 20, 15, 10, 5, 5, 5, et 3 points du 16^e au 25^e classé.

Art. 3 Participation :

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement UCI, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes ; UCI Pro-Team, Equipe Continentale Professionnelle UCI, Equipe Continentale UCI et Equipe Nationale. Conformément à l'article 2.2.003, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 5 coureurs pour pouvoir prendre le départ et de maximum 7 coureurs.

Art. 4 Permanence :

L'accueil et le retrait des dossards se fera le lundi 4 mars 2019 de 15 heures à 16.45 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon.

La réunion des directeurs sportifs aura lieu le lundi 4 mars 2019 à 17.00 heures à l'Hôtel de Ville de Quaregnon, Grand Place à 7390 Quaregnon en présence des membres du jury.

Art. 5 Radio-Tour :

Les informations courses sont émises sur la fréquence de 164.63125 Mhz. L'utilisation des liaisons radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est autorisée.

Art. 6 Assistance technique Neutre :

Le service d'assistance technique neutre est assuré par la firme SHIMANO et ce service est composé de 3 voitures et 1 moto.

Art. 7 Ravitaillements :

La zone de ravitaillements est située 500M dans le prolongement de la ligne d'arrivée (rue Moranfayt) au Km 103. Il est demandé à toute la caravane (coureurs,

suiveurs...) d'utiliser la zone de récolte prévue après la zone de ravitaillement pour se débarrasser de leurs déchets. Il est demandé aux coureurs la plus extrême prudence pour se débarrasser de leurs bidons, musettes, etc.

Art. 8 Délais d'arrivée :

Le délai d'élimination du « Samyn » est le temps du vainqueur majoré de cinq pour cent (8 %). Conformément à l'article 2.6.032 du règlement UCI, le collège des commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation avec l'organisateur.

Art. 9 Itinéraire Horaire :

L'itinéraire horaire figure dans la brochure officielle de l'épreuve 2019. Cet itinéraire détaillé est tenu à la disposition des coureurs et des suiveurs accrédités à la permanence départ.

Art. 10 Signature de départ :

Chaque coureur est tenu, de signer la feuille de contrôle. Cette formalité prend fin dix (10) minutes avant le départ du lieu de rassemblement.

Départ sans signature - Coureur : amende de 500 CHF et 10 points aux classements UCI par coureur concerné
Directeur sportif : 500 CHF (peu importe le nombre de coureurs concernés)

Art. 11 Fléchage :

L'itinéraire de la course est entièrement signalé au moyen de flèches directionnelles. Un modèle de flèche, de couleurs Rouge et Noire, sera exposé à la permanence. Cette signalisation n'engage en aucun cas la responsabilité des organisateurs, les concurrents étant supposés connaître le parcours. La plus stricte observance du Code de la route et la plus grande prudence sont recommandées aux concurrents et aux suiveurs.

Art. 12 Soins Médicaux :

Les soins médicaux en course sont exclusivement assurés par les médecins de l'épreuve. Deux ambulances suivent toute l'épreuve.

Art. 13 Décisions :

Toute décision du Collège des Commissaires sera communiquée à la direction de l'organisation qui se charge de sa diffusion. La direction de l'organisation assure également la communication de tous les classements.

Art. 14 Comportement :

Les organisateurs ne reconnaissent aucune dette que pourraient contracter les directeurs sportifs. Les membres de chaque équipe sont tenus de veiller à la propreté et au bon état des lieux mis à leur disposition. Tout comportement indiscipliné sera pénalisé suivant le barème U.C.I.

Art. 15 Dossards et plaques de cadre :

Les numéros d'identification fournis par l'organisateur doivent être utilisés par les coureurs sans aucune modification.

Art. 16 Forfait :

En cas de forfait d'une équipe enregistrée auprès de l'UCI, le signataire de l'engagement et l'équipe qu'il représente seront solidairement redevables à l'organisateur d'une indemnité forfaitaire égale au barème édité par l'UCI.

Art. 17 Protocole :

Les 3 premiers de l'épreuve doivent se soumettre à la cérémonie protocolaire selon l'article 1.2.112 du règlement de l'UCI. Obligation est faite au vainqueur de l'épreuve de répondre aux interpellations des journalistes de la presse parlée, écrite ou télévisée.

Art. 18 Contrôle antidopage :

Les locaux antidopage sont prévus au club de foot « Entente sportive Elouges-Dour » (rue Moranfayt, n°204). Le règlement antidopage de l'UCI s'applique intégralement à la présente épreuve. En outre, la législation antidopage du Gouvernement de la Communauté Française (belge) s'applique conformément au Décret sur la lutte contre le dopage pris par ce dit Gouvernement. Tout coureur a l'obligation de s'assurer personnellement s'il doit subir le contrôle antidopage.

Le contrôle antidopage sera effectué aux endroits fixés dans le road-book et signalés à partir de la ligne d'arrivée selon les modalités du règlement antidopage de l'UCI et les instructions données par les communiqués officiels et les affichages sur la ligne d'arrivée.

Art. 19 Officiels de la course :

(art. 1.2.077 et 1.2.078)
Les officiels chargés d'assurer l'organisation générale et le bon déroulement de l'épreuve sont :

- Le directeur de la compétition : J.L. Vandenbroucke
Portable : + 32.495.21.35.35
- Le directeur de course adjointe Jean-Michel Vanderdonck ; Portable +32.476.72.88.72
- Le régulateur à moto

Les officiels chargés d'assurer le contrôle réglementaire et l'arbitrage de la compétition en collaboration avec la direction de l'épreuve sont :

- Le président du Collège des commissaires ;
- Les commissaires ;
- Le commissaire-juge à l'arrivée ;
- Les commissaires à Moto.

Art. 20 Pénalités :

Le barème des pénalités de l'UCI (Union Cycliste Internationale) est le seul applicable.

Art. 21 Liste des prix en Euros :

Le total général des prix distribués à l'occasion de l'épreuve est de 14.525 € selon le tableau ci-dessous :

PLACE	PRIX	PLACE	PRIX
1	5785€	11	150€
2	2895€	12	150€
3	1445€	13	150€
4	715€	14	150€
5	580€	15	150€
6	435€	16	150€
7	435€	17	150€
8	290€	18	150€
9	290€	19	150€
10	150€	20	150€

COLLEGE DES COMMISSAIRES

Président UCI
Jean-Marc PERROT (F)

Juge à l'arrivée
Pascal EECKHOUT

Commissaires
Jean-Michel VOETS
Luc GEYSEN
Paul GOULEM

Commissaires moto
Henri COURROUX
Sébastien DE MEY

Commissaire régulateur
Laurent GENETELLI

TELECOM TEAM
Michel HAVELANGE

Info Moto
Rudy PLOMB

Speaker Radio Tour
Jean-Pierre COPPENOLLE

Photo-finish
Michel MALICE

Résultats
Freddy VAN STEEN

★EUROSPORT

rtbf  **sport**

RETRANSMISSION TÉLÉ EN DIRECT SUR
À PARTIR DE 15H



sporza.

TÉLÉ mb

VIVACITÉ

MA RADIO COMPLICITÉ



LA DH REFAIT LA COURSE POUR VOUS.

CLASSEMENTS, INTERVIEWS EXCLUSIVES, COULISSES, COMMENTAIRES, PHOTOS,
NOS REPORTERS SONT AU CŒUR DU PELOTON.

DH Les Sports

AVEC LE SOUTIEN DE



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES



Wallonie



Wallonie
tourisme
CGT



Province de
HAINAUT



Police



SAMYN

PARTENAIRES



En Février:

PROLONGATION

de nos superbes

CONDITIONS

Salon



FIFTY-FIFTY
-50% SUR 100% DES OPTIONS*

REPRISES EXCEPTIONNELLES
JUSQU'À 2.000 €* EN PLUS SUR REPRISE PEUGEOT.BE

PEUGEOT PRIVATE LEASE
289 €/MOIS
à partir d'un premier loyer de 7.000 €

MOTION & EMOTION

SVS MOTORS

PEUGEOT

Les contions météorologiques ne vous ont pas permis de profiter de nos superbes actions salon.
Pas de panique, chez SVS Motors, nous prolongeons nos conditions tout le mois de février.



NOTRE BON PLAN POUR VOUS CHAUFFER ?

Le gaz naturel !

RACCORDEMENT standard
GRATUIT

Prime ORES de
250 ou 400€

Alliez économies et confort avec le gaz naturel

Découvrez tous les avantages du gaz naturel ainsi que les conditions d'octroi des primes sur www.ores.be ou via le 0800/98.670.

ORES 



DEVENEZ CAPTAIN ET ASSISTEZ AUX COURSES DEPUIS LES PREMIÈRES LOGES !

Devenez Captain of Cycling pour 50 € et profitez des avantages suivants :

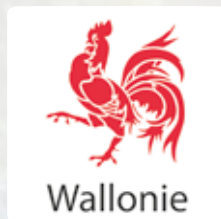
- une box cadeau Captain of Cycling
- une invitation pour un événement au choix (Tour des Flandres, BinckBank tour ou les Lotto 6 jours de Gand)
- Participation gratuite à tous nos concours où vous aurez la chance d'être un invité VIP

Curieux de tous les avantages ?
Surfez sur CAPTAINSOFCYCLING.BE et découvrez comment nos Captains of Cycling assistent aux courses depuis les premières loges.

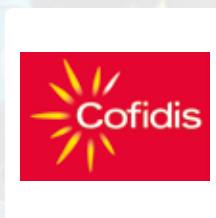
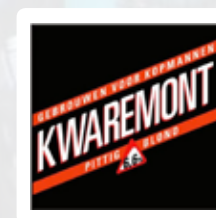
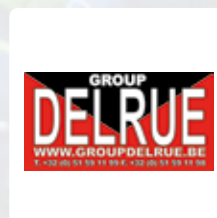
CAPTAINS OF CYCLING
SINCE 1985
POWERED BY 

Photo © Photonews

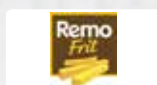
PARTENAIRES PRINCIPAUX



PARTENAIRES OFFICIELS



FOURNISSEURS OFFICIELS



LE SAMYN
QUAREGNON-DOUR





AU CŒUR DE VOS ENVIES, AU CŒUR DE VOS PROJETS, AU CŒUR DE VOTRE VIE :

LA PROVINCE DE HAINAUT, PARTENAIRE DE CHACUNE DE VOS IDÉES !



QUAND IL S'AGIT DE SEMER, DE FAIRE GRANDIR PUIS DE LAISSER ÉCLORE LES GRAINES DE TALENTS : LA PROVINCE DE HAINAUT EST LÀ, AVEC SES ÉCOLES SECONDAIRES, SON ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET SON ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE POUR QUE CHACUN PUISSE SAISIR TOUTES LES CHANCES D'UNE VIE.

QUAND IL FAUT PROMOUVOIR, CRÉER, FAIRE BOUILLONNER LES SAVOIR-FAIRE ET LES ARTS : LA PROVINCE DE HAINAUT EST PRÉSENTE AUX CÔTÉS DES ENTREPRENEURS OU DES ACTEURS CULTURELS, DES ARTISTES, DES CRÉATEURS ET INVENTEURS D'AUJOURD'HUI ET DE DEMAIN.

QUAND IL FAUT PRÉSERVER, EMBELLIR, TRANSMETTRE : LA PROVINCE DE HAINAUT MOBILISE LES MOYENS ET LES COMPÉTENCES POUR CONSERVER ET PERPÉTUER CE PATRIMOINE QUI FAIT L'HISTOIRE D'UN TERRITOIRE ET DE L'HUMANITÉ.

QUAND IL S'AGIT DE FAIRE DÉCOUVRIR, DE SURPRENDRE OU D'ÉMERVEILLER : LA PROVINCE DE HAINAUT DÉPLOIE SES CARTES, INVITE À LA BALADE ET PROTÈGE SON ENVIRONNEMENT.

PARCE QUE CHACUN A DROIT À UNE EXISTENCE DIGNE : LA PROVINCE DE HAINAUT SAIT SE FAIRE SOCIALE, SOLIDAIRE ET CONTRIBUER À AMÉLIORER LA SANTÉ DE TOUS.

PARCE QUE BOUGER EST UNE NÉCESSITÉ : LA PROVINCE DE HAINAUT CONJUGUE PAR TOUS LES TEMPS ET DE TOUTES LES MANIÈRES LE SPORT POUR TOUS.

LA PROVINCE DE HAINAUT, UNE ÉQUIPE, DES FEMMES ET DES HOMMES QUI SONT LÀ, PARTOUT, À VOS CÔTÉS, DANS VOTRE QUOTIDIEN POUR CONSTRUIRE AVEC VOUS LE HAINAUT.

